Image not found or type unknown

Problème d'indemnisation de la caisse de congés payés

Par **romain28**, le **01/07/2014** à **11:49**

Bonjour

J'ai problème de paiement de la part de la caisse du grand ouest.

j'ai travaillé 6 mois dans une entreprise, de avril 2013 a septembre 2013, a la fin de mon contrat j'ai envoyée mon attestation de demandeur d'emploi a la caisse de congés payé, mais a ce jour je n'ai toujours pas été indemnisé des jours cotisés.
Après plusieurs prise de contact, la caisse du grand ouest me dis que je dois attendre que mon ancienne employeur déclare ce qu'il a déclaré pour que je sois payé, problème étant je n'ai plus de contact avec mon ancienne employeur, je ne peut donc pas faire pression pour qu'il fasse les démarches nécessaires a mon paiement.

Qu'elle recours puis-je avoir pour accéléré mon paiement??

Par **P.M.**, le **01/07/2014** à **13:28**

Bonjour,
Il faudrait obtenir une réponse écrite de la caisse de congés payés éventuellement en envoyant une lettre recommandée avec AR de mise en demeure laquelle vous permettrait, si l'employeur n'a pas respecté ses obligations déclaratives, de l'assigner directement devant le Conseil de Prud'Hommes en référé...

Par **romain28**, le **01/07/2014** à **13:41**

Mais la caisse de congés payés ne peut pas me payés et réglé le problème de communication avec mon ancienne employeur elle même?

Par **janus2fr**, le **01/07/2014** à **14:08**

Bonjour,

A la rupture de votre contrat, l'employeur ne vous a t-il pas remis un papier (bleu il me semble) destiné justement à la caisse de congés pour vous faire payer ?

Par **romain28**, le **01/07/2014** à **15:15**

non il ma remis un papier destiner a pôle emploi et la caisse de congé payés ma demande mon attestation de demandeur d'emploi.

Par **P.M.**, le **01/07/2014** à **16:22**

Normalement l'employeur aurait dû vous remettre un document pour permettre à la caisse de congés payés de vous indemniser...
La caisse de congés payés ne vous indemnisera que si l'employeur est à jour de cotisations...

Par **romain28**, le **03/07/2014** à **11:26**

il n'y a donc aucune solution a part le Conseil de Prud'Hommes ?

Par **P.M.**, le **03/07/2014** à **11:35**

Bonjour,
Comme je vous l'ai dit, avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes, il faudrait obtenir une réponse écrite de la caisse de congés payés vous indiquant la raison invoquée et qu'elle ne vous indemnisera pas par la faute de l'employeur...
Merci pour votre attention...

Par **romain28**, le **03/07/2014** à **11:37**

D'accord je vous remercie pour toutes ses informations.

Par **viviantes**, le **18/08/2014** à **20:34**

Ce vraiment des xxxxxx !
a cause d eux jsuis dans la xxxxxx !
Merci l association de garantie des conges!
Vous garantissez pas grand chose!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

[fluo]***Bonjour,***
La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".
Merci également de faire un effort de rédaction et d'éviter les grossièretés qui ont été modérées.
Merci pour votre attention...[/fluo]

Par **P.M.**, le **18/08/2014** à **20:52**

Bonjour tout d'abord,
La correction ne vous écorcherait sans doute pas la bouche en châtiant un peu plus vos propos de surcroit en vous greffant dans le sujet d'un autre...

Par **viviantes**, le **18/08/2014** à **20:57**

Les donneurs de lecon dans ton genre on s en passe!
Et jme permet le tutoiement parce te pas mon pere!
Cordialement

[fluo]***Bonjour,***
Merci de bien vouloir respecter les participants de ce forum.
[/fluo]

Par **P.M.**, le **19/08/2014** à **08:15**

Bonjour,
Ce message reste dans la lignée du précédent et il est dommage que d'autre part vous n'ayez pas retenu des leçons d'orthographe et de grammaire pour écrire en Français...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés